

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU

Le sept octobre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CREACH, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 01/10/2021

Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Étaient présents : Le Maire, Gilles CREACH

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, COLMOU Jean Rémy, KERRIEN Ronan,

Les conseillers délégués : ARGOUARCH Michel, KERSCAVEN François ; JONCOUR Johan, BONHUMEAU Loïc

Les conseillers : COCAIGN Christophe, BOULANGER Régine, RICHARD Hervé, KERGUIDUFF Claudine, COCAIGN Lionel, GOUDE Anaëlle, MEUDEC Dominique, BOULANGER Régine, CLECH Philippe, QUÉAU Corinne

Absente excusée : CLEACH Juliane donne pouvoir à LEMEUNIER Denis

Absente : KERGUIDUFF Mireille

A été élu secrétaire de séance : JONCOUR Johan

PV du conseil municipal du 09 septembre 2021 (dernière séance) a été rejeté pour des raisons de forme et sera présenté de nouveau au prochain conseil après corrections.

1 - ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE REALISEE PAR M. JAMET DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Intervention de Monsieur JAMET, Conseiller aux Décideurs Locaux, pour présenter la situation financière de la commune. Selon l'analyse, la commune a réalisé d'assez faibles investissements antérieurs à 2020.

Cependant, l'état du Patrimoine et des salles communales obligeront à des dépenses importantes.

Commentaires de Jean-Rémy COLMOU : La capacité d'investissement est à la hauteur de l'état de vétusté du patrimoine de la commune.

Hervé RICHARD : Les travaux de la commune à venir et le projet de maison médicale ont conduit à limiter les dépenses sur la fin du mandat précédent.

Jean-Rémy COLMOU : On se doit d'entretenir le patrimoine. Il y a dans les projets 984 000 € de prévus destinés à rénover l'existant.

2 - DOTATIONS FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Le Maire rappelle que la commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat à l'instar de l'École Saint Joseph.

Pour des raisons d'équité entre le groupe scolaire Jean Monnet, École Publique, et l'école Saint Joseph susmentionnée, il convient d'adopter un calcul similaire concernant le montant de la dotation.

Outre la prise en compte des diverses dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, c'est le nombre d'élèves inscrits qui finalise ledit montant.

Ainsi, au regard de ces éléments et des 82 d'élèves inscrits au sein de l'école Saint Joseph, la dotation s'élève à 76 392,56 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

3 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le règlement intérieur de la médiathèque. En effet, en vue de la migration du serveur de la médiathèque et des ajustements dans le logiciel après 10 ans d'utilisation, il est nécessaire de donner plus de souplesse aux prêts et aux réservations. Aude GOARNISSON justifie l'ajout d'un article supplémentaire dans le règlement intérieur.

Les points sont modifiés comme suit :

- Article 4, le rappel en cas de non-retour des DVD : Il interviendra aux 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} semaine.
- Article 8, les règles de prêt : L'utilisateur détenteur d'une carte d'abonné peut emprunter 2 CD pour une durée de 4 semaines (28 jours), et 2 DVD pour une durée de 2 semaines (14 jours).
- Article 8, les réservations en ligne : Le portail permet de se connecter à son compte lecteur : réserver, vérifier ses prêts en cours, connaître l'historique des emprunts, rechercher des ouvrages. La réservation sera valable 14 jours à compter de la réception du mail.

Un article est rajouté au règlement :

Article 11 : La médiathèque accueille les classes des établissements scolaires de la commune. Les enseignants s'engagent à respecter les dates et les heures de rendez-vous et à prévenir le plus tôt possible la médiathèque en cas d'indisponibilité. L'enseignant reste responsable de sa classe, il veille au bon comportement des enfants et participe à l'animation. Le personnel de la médiathèque ne pourra en aucun cas être requis pour encadrer les enfants d'une classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à modifier le règlement de la médiathèque.

4 - RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT D'ECOLE SUR UN EMPLOI PERMANENT (TRANSFORMATION DU CDD ACTUEL)

Le Maire informe le Conseil Municipal que Carole CHOQUER, ATSEM à l'école Saint Joseph, assure la surveillance de la cour, pendant l'heure de midi et assure le service à la cantine, pour le compte de la commune. Son contrat est renouvelé tous les ans.

Au regard du cadre légal, il est nécessaire de transformer ce contrat à durée déterminée en un emploi permanent (CDI) de 4 heures semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recruter Carole CHOQUER sur un emploi permanent.

5 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DASEN

Faisant suite à la délibération du conseil municipal de Taulé en date du 09/09/2021 relatif au contrat d'apprentissage de Madame AFFREINGUE Élodie, le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son recrutement, il est indispensable de passer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Finistère (DASEN).

Selon le cadre légal, les enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement public souhaitant mettre en place une séquence d'enseignement d'activité physique ou sportive avec leurs élèves sont tenus d'obtenir un agrément délivré par l'Académie concernée.

Gilles CREACH : Cette démarche est en cours dans toute la circonscription de Morlaix. Celle-ci permet de régulariser les interventions des éducateurs sportifs dans les écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

6 - CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opportunité d'établir un Conseil Municipal Jeunes auprès des trois écoles primaires rattachées à la commune. Ce projet aura notamment pour finalité d'initier les jeunes écoliers à l'éducation civique et de susciter le goût de la participation à la vie démocratique.

Pour se faire, les élus en charge de ce projet se sont présentés au sein des établissements scolaires concernés courant mai et juin de cette année. Il fut exposé les modalités de ce nouveau conseil municipal ; les dossiers de candidature devaient être adressés durant la période estivale. Á ce jour, treize d'entre elles ont été retenues avec la répartition établie comme suit :

- 6 sièges réservés au groupe scolaire Jean Monnet
- 4 sièges réservés à l'école Saint Joseph
- 2 sièges réservés à l'école de Penzé

Afin de régir le fonctionnement interne de ce projet, un règlement intérieur composé de plusieurs articles existe déjà.

De plus, il est prévu le 21/10/2021 à 17h00 après la classe à ce qu'une séance d'installation en mairie ait lieu en présence du Maire. Le Conseil municipal Jeunes sera à cet instant officiellement établi.

Denis LEMEUNIER (fait la présentation en l'absence de Juliane CLEACH) : Il y a 13 candidats pour un objectif de 12 conseillers. Finalement, les 13 candidats sont retenus car il est dommage d'exclure un candidat. Il y a une majorité de jeunes filles. Les fiches de candidature sont intéressantes. On y retrouve les thèmes suivants : écoles, environnement, cantine. Le CMJ sera mis en place le 21 octobre par monsieur le Maire. Le CMJ se réunira de façon officielle tous les deux mois environ.

Gilles CREACH : Je propose d'inviter les jeunes pour l'inauguration de l'aire multigénérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les documents permettant la création du Conseil Municipal Jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

Gilles CREACH : Il sera proposé au prochain conseil municipal la mise en place d'une prime « forfait mobilité durable ». Ce forfait est à hauteur de 200 Euros par an sous conditions.

Gilles CREACH nous informe de l'Installation d'une naturopathe à Taulé. Il s'agit d'une auto-entreprise située à Kergadiou à Cobalan. La personne demande la mise en place d'une signalétique et l'autorisation de la pose d'une pancarte de publicité pour son activité. Le conseil municipal ne s'y oppose pas. Cependant, après novembre 2022, Le Règlement Local de Publicité intercommunal s'appliquera en conséquence; la signalétique et la pancarte de publicité devront être retirées.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PETIT ENFANCE

Accompagnement des cantines durables : le diagnostic ménage a démarré. Le diagnostic approvisionnement des denrées a lieu en octobre et celui du tri gaspillage en novembre.

Vendredi 8 octobre aura lieu l'inauguration des jeux à l'école Jean MONNET.

Aude GOARNISSON a participé à l'assemblée générale de l'amicale laïque .A cette occasion, a été fait le compte rendu des activités de l'année écoulée. Finalement, beaucoup d'actions ont eu lieu malgré la crise sanitaire. Les parents d'élèves ont fait preuve d'une belle adaptation. Un point de vigilance concernant le voyage au ski, organisé une fois tous les trois ans, a été remonté. Pour rappel, le calendrier se déroule de la manière suivante : une année blanche, une année à la discrétion de l'équipe enseignante et enfin une année aux sports d'hiver. L'amicale observe des réticences de l'Inspecteur d'Académie et des institutrices concernant la tenue des voyages aux sports d'hiver. Quelques dysfonctionnements à l'école sont à partager avec les services techniques.

L'abri à conteneur de journaux et autres sera bientôt en place (journaux pour Cellaouate).

Une aire de jeux près du pump park est à l'étude. Des entreprises sont en cours de consultation.

Un enfant porteur de handicap psychique utilise nos services. Systématiquement, il faut une personne présente à ses côtés, ce qui sollicite le personnel. Il y aura une demande de prise en charge conjointe entre la famille et la commune. Sur le temps scolaire, il bénéficie d'une AESH.

Une fresque sera réalisée à l'Espace Imagine par les enfants pendant les vacances de la Toussaint.

Philippe CLECH : Quel est le coût de l'abri journaux ?

Jean Remy COLMOU : 2 452 €uros TTC hors travaux en régie.

COMMISSIONS SPORTS ET ASSOCIATION, CADRE DE VIE ET LIAISONS DOUCES – DENIS LEMEUNIER

Reprise d'activité des associations

Globalement les activités connaissent une bonne reprise similaire à 2020 mais il est encore trop tôt pour faire un bilan du nombre de participants ou adhérents retrouvés.

Un nouveau club de Judo a vu le jour ; le DENTŌ JUDO Taulé, lequel remplace le JCT après sa dissolution en Août.

La principale contrainte au niveau sanitaire (COVID) vient du contrôle des Pass, obligatoires pour tous les adhérents de plus de 12 ans et pour les spectateurs. Ces contrôles se passent bien, un cahier doit être tenu par chaque association afin de vérifier si besoin la véracité de ceux-ci.

Organisation du St Pol et Taulé Morlaix le 07.11.2021

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec la présence de Loïc BONHUMEAU, Juan PUIL et Denis LEMEUNIER à Taulé et à Morlaix :

- Le parcours du Taulé/Morlaix ne change pas.
- Coté matériel : soit nous avons le nécessaire aux services techniques, soit les demandes ont été faites (barrières, containers poubelles, podium, etc...).
- Bénévoles : il faudra environ 90 bénévoles, à ce jour il manque une quinzaine de personnes mais nous arriverons à regrouper les personnes nécessaires.
- 2 réunions de mise au point de l'organisation sont prévues les 14 et 22, salle Loar à Taulé à 20h.

Demande d'achat de matériels

Plusieurs demandes de matériel à acheter ou bien à renouveler.

a) Enceintes : volées dans la salle Steredenn, elles permettent d'éviter de déplacer sans cesse le bloc sono de la commune. Coût 555€ HT les deux. Achat approuvé par la commission.

b) Tennis de table : demande de l'association pour un achat de 2 tables de compétition à 840 € TTC l'unité. Ces tables sont destinées à remplacer les plus anciennes et permettent l'organisation de compétitions.

Selon le budget, il serait envisageable de faire l'acquisition d'une table en 2021.

c) Tapis de la salle François HAMON : les tapis sont obsolètes, ils ne peuvent pas être nettoyés. Le coût de leur remplacement n'est pas négligeable. La commission autorise Denis LEMEUNIER à faire réaliser des devis pour éventuellement remplacer une partie ou la totalité de ces tapis en 2022. A titre d'information un tapis de 1mx2m de 5cm d'épaisseur et d'une densité standard recouvert de vinyle coûte environ 75 € HT.

d) Barrières de sécurité et remorque de transport : ces barrières servent à toutes sortes de manifestation toute l'année. La demande d'achat provient des services techniques. Une barrière coûte environ 44€ HT. La commune en possède environ 50. Il est assez rare d'avoir des besoins supérieurs à ce chiffre. En revanche, la remorque permettrait de ranger ces barrières, de les déplacer aisément et de plus de compléter le parc au besoin par un emprunt auprès des communes avoisinantes. La commission préfère retenir cette solution et demande donc des devis pour un achat.

e) Barnums : nos « très » anciens stands de kermesse sont compliqués à stocker et hors d'âge. De plus du fait du retrait de la poste (quid des possibilités de stockage à l'avenir...) et de l'abandon d'un autre endroit de rangement, l'achat de barnums type « parapluies », facile à ranger et à stocker est envisagé par la commission.

Dès cette année nous pourrions acquérir : **2 barnums 3mx3m en acier** à un prix de 189 € TTC ou 287 € avec les 4 cotés fermés.

En ce qui concerne les liaisons douces et le marquage : le marquage vertical est passé en limitation 30 KMH. Le marquage horizontal est réalisé. Des ellipses ont été ajoutées pour rappeler la zone 30. André MONFORT vérifie que tout est opérationnel pour la mise en place définitive de la limitation à 30KMH dans le bourg.

Philippe CLECH : Pourquoi la piste cyclable est marquée d'un seul côté de la route ?

Denis LEUMENIER : On manquait un peu de place. On pourra le faire plus tard si la pratique du vélo se développe dans le bourg.

Le Mobilier du pump park est livré et sera installé la semaine prochaine.

Gilles CREAM : Qu'en est-il de la Balançoire à Saint Herbot ?

Denis LEUMEUNIER : les filins étaient usés, ils peuvent blesser. On a préféré enlever le matériel abîmé et en commander du nouveau en juillet. Malheureusement le matériel n'a pas encore été livré à cause des problèmes d'approvisionnement.

Philippe CLECH : Le portique est abîmé également.

Béatrice BLONS : Je regrette la présence de déjections canines sur la commune malgré la pose de canisac.

Denis LEMEUNIER : Je partage ton avis. Cela relève du civisme de chacun.

COMMISSION ACTION SOCIALE – MARIE-CLAIRE BOZEC

Retour sur le Morlaix arts tour : Une réunion s'est tenue en mairie de Morlaix en présence de Jean-Paul VERMOT, de Zag et des différentes communes sélectionnées. L'opération sera renouvelée l'année prochaine.

Réunion de zone à Plouégat-Guérand au sujet des médiathèques : Les différentes mesures appliquées pendant le confinement ont été relevées.

Conférence au patronage sur l'iatrogénie médicamenteuse en présence du docteur en pharmacie Marion BUSE de la fondation Ildys et du docteur en pharmacie de Taulé, Rémy GALAMÉ. Une vingtaine de personnes étaient présentes à cet événement.

Don du sang, lundi 27 septembre : 46 donateurs ont été accueillis dans une bonne ambiance.

Préparation des colis de Noël et repas des anciens : Pour le repas au relais des primeurs, des almanachs du pays breton ainsi que du chocolat ont été retenus par la commission.

Une collecte alimentaire est prévue les 12 et 13 novembre à SPAR.

COMMISSION COMMUNICATION – JOHAN JONCOUR

Remise à jour du site Internet avec deux agents du service administratif.

Hervé RICHARD : Le site Internet est-il toujours géré par Word Press (éditeur) ?

Johan JONCOUR : Oui.

Les prochains chantiers sont la mise à jour du plan de la commune et la préparation du bulletin annuel.

COMMISSION VOIRIE – RONAN KERRIEN

Les travaux d'enrobé à Lanninor, Kerozal et rue Per Jakez Hélias à Penzé vont avoir lieu sur le mois d'octobre. Le déploiement de la fibre optique avance bien, le génie civil sera fini à la fin du mois.

Ronan KERRIEN fait un Point sur l'eau et l'assainissement.

COMMISSION BÂTIMENTS, TRAVAUX – JEAN-REMY COLMOU

La création d'un bloc sanitaire sur l'espace multigénérationnel reviendra à 14 500 €uros TTC y compris le travail en régie. Un architecte est contacté pour la maison médicale. Il se propose de faire une mission jusqu'à l'appel d'offre. Le projet permettrait d'installer deux médecins. La circulation sera à définir et il faudra coordonner avec la futur Maison d'Assistants Maternelles. Le bâtiment doit être modulable. Les travaux à la salle de Penzé commencent semaine 45. Les devis sont faits pour l'aménagement de la poste communale.

En ce qui concerne la Salle Steredenn, il faut intervenir pour colmater les brèches qui laissent entrer la pluie. Les communes de Landivisiau, Bourg Blanc et Plougasnou ont été consultées. Denis LEMEUNIER et Jean-Remy COLMOU ont visité les installations pour comparer nos problématiques de rénovation d'équipements sportifs. Il faut se préparer deux ans à l'avance. Les études relatives à la rénovation énergétique de l'école Jean Monnet sont en cours. Des travaux aux ateliers municipaux vont être réalisés à court terme. À ce propos, il est prévu quatre silos à matériaux pour un investissement évalué entre 14 000 et 15 000 €uros auquel il faut ajouter le montant de l'extension de l'auvent de la partie haute pour absorber le matériel entreposé dans divers bâtiments.

La séance est levée à 21h35.